

# TERMES DE RÉFÉRENCE

## AUDIT ET VÉRIFICATION FINANCIERS INDÉPENDANTS

(Consultant individuel)

Projet financé par l'Agence autrichienne de développement (ADA)

### 1. CONTEXTE

L'Agence autrichienne de développement (ADA) soutient le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC) depuis sa création, dans le cadre de ses initiatives de développement durable en Afrique de l'Ouest. Le 20 novembre 2023, un financement d'un montant de 303 000 EUR a été approuvé afin de soutenir **la Phase I du Projet Pilote d'Économie Circulaire, inscrit dans le cadre du Nexus Eau-Énergie-Alimentation.**

La phase I a consisté en un exercice de cadrage destiné à établir une base de référence pour les interventions à venir, incluant notamment l'identification des secteurs prioritaires, l'estimation des économies d'énergie potentielles, l'évaluation des impacts socio-économiques, ainsi que l'identification des bénéficiaires. Ces activités ont servi de fondement au développement des phases ultérieures du projet.

Conformément à la convention de subvention, un **audit financier indépendant** du projet est requis.

### 2. OBJECTIF DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif de permettre à un **auditeur professionnel indépendant** de se prononcer sur les **états financiers du projet (EFP)** au **31 octobre 2025** et de confirmer que :

- Les fonds fournis par l'ADA ont été employés **exclusivement à leurs fins prévues** ;
- Les dépenses ont été engagées conformément à la convention de subvention ainsi qu'aux règles et procédures applicables de la CEDEAO ; et
- Les états financiers reflètent **fidèlement et sincèrement** la situation financière du projet.

Cet audit **n'est pas obligatoire** et est réalisé à des fins d'assurance pour les bailleurs de fonds et de responsabilité du projet.



### 3. RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

#### 3.1 Unité de mise en œuvre du projet (UMP)

L'UMP est responsable de:

- La préparation des états financiers du projet (EFP);
- La sélection et l'application de politiques comptables appropriées ;
- La tenue de registres comptables adéquats, la mise en place de contrôles internes et la conservation des documents justificatifs.

Les EFP sont établis conformément aux **Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)** et aux règlements financiers de la CEDEAO.

#### 3.2 Auditeur (Consultant Individuel)

Le **Consultant Individuel (Auditeur)** est responsable de la formulation et de l'expression d'une opinion professionnelle indépendante sur les États Financiers du Projet (EFP), sur la base d'un travail d'audit réalisé conformément :

- **Aux Normes Internationales d'Audit (ISA)** émises par l'IFAC ; ou
- **Aux normes ISSAI** émises par l'INTOSAI ; ou aux normes nationales conformes aux ISA/ISSAI.

L'auditeur doit apposer sa signature sur l'opinion d'audit **en sa qualité professionnelle propre**.

### 4. ÉTENDUE DE L'AUDIT

L'audit inclura l'ensemble des tests et procédures que l'auditeur estimera nécessaires et portera notamment sur la vérification de :

- a. L'utilisation des fonds de l'ADA conformément à la convention de subvention, en veillant au respect des principes d'économie et d'efficacité ;
- b. Le fait que les biens, travaux et services financés ont été acquis conformément aux règles de passation des marchés de la CEDEAO et correctement enregistrés ;
- c. L'existence de documents justificatifs adéquats pour toutes les opérations, avec une correspondance claire entre les registres et les états financiers du projet (EFP) ;
- d. La préparation des EFP conformément aux normes comptables applicables et leur présentation fidèle de la situation financière du projet ;
- e. L'existence des immobilisations financées dans le cadre du projet, leur évaluation correcte et l'établissement clair des droits de propriété ou d'usage ;
- f. L'identification et la divulgation de toute dépense non éligible.



## 5. NORMES D'AUDIT ET CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Conformément aux normes internationales d'audit, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux aspects suivants :

- **Fraude et corruption** (ISA 240) : identification et évaluation des risques de fraude ;
- **Législation et réglementation** (ISA 250) : respect des dispositions applicables aux états financiers du projet (EFP);
- **Gouvernance** (ISA 260) : communication des questions d'audit significatives à la direction du CEREEC ;
- **Risques d'audit** (ISA 330) : conception et mise en œuvre de réponses appropriées aux risques identifiés.

## 6. ÉTATS FINANCIERS DU PROJET

L'audit portera sur les états financiers du projet (EFP) suivants, préparés par la direction du projet :

- a. État des fonds reçus ;
- b. État des dépenses (exercice en cours et cumulées) ;
- c. État des opérations (revenus et dépenses) ;
- d. Rapport sur l'exécution du budget avec analyse des écarts ;
- e. Notes annexes aux états financiers.

## 7. EXAMEN DE L'ÉTAT DES DÉPENSES (SOE)

L'auditeur devra:

- a. Auditer tous les états des dépenses soumis à l'ADA ;
- b. Vérifier l'éligibilité des dépenses conformément à la convention de subvention ;
- c. Identifier et divulguer séparément toute dépense non éligible ;
- d. Joindre un tableau récapitulatif des demandes de retrait soumises à l'ADA.

## 8. RAPPORT D'AUDIT

L'auditeur devra soumettre:

- Une **opinion d'audit indépendante** sur les états financiers du projet (EFP) ;
- Les états financiers du projet audités ;
- Une annexe détaillant toute dépense non éligible.



L'opinion d'audit devra porter la **signature de l'auditeur individuel**, conformément aux normes professionnelles.

## 9. LETTRE DE GESTION

En complément du rapport d'audit, l'auditeur devra rédiger une **lettre de gestion** portant sur :

- a. L'adéquation des systèmes comptables et des contrôles internes ;
- b. Les points faibles identifiés et les recommandations pratiques ;
- c. Le respect des clauses financières de la convention de subvention ;
- d. L'état de mise en œuvre des recommandations issues des audits antérieurs (le cas échéant) ;
- e. Les points susceptibles d'affecter de manière significative la mise en œuvre du projet ;
- f. L'exactitude et l'éligibilité des opérations financières ;
- g. L'adéquation des contrôles internes relatifs au mécanisme de décaissement.

## 10. DÉLAIS ET ACCÈS À L'INFORMATION

- L'auditeur devra soumettre tous les livrables **dans un délai de deux (2) semaines** suivant la signature de la lettre de mission d'audit.
- L'UPI devra fournir un accès complet à tous les documents et registres pertinents.
- Une confirmation des fonds versés par l'ADA devra être obtenue, avec l'appui de l'ADA si nécessaire.

## 11. DOCUMENTS APPLICABLES

L'auditeur est tenu d'examiner, le cas échéant :

- La convention de subvention et ses éventuelles prorogations ;
- Le rapport d'évaluation du projet ;
- Le Règlement financier et le Manuel comptable de la CEDEAO ;
- Le Code et les procédures de passation des marchés de la CEDEAO ;
- Les aide-mémoires et la correspondance officielle échangée avec l'ADA.

## 12. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CONSULTANT INDIVIDUEL

La mission sera exécutée par un **Consultant Individuel** qui :

- Est un **auditeur professionnellement qualifié** (ACCA, CPA, CA ou équivalent) ;
- Est **dûment habilité à exercer et à apposer sa signature sur les opinions d'audit** dans la juridiction concernée ;



- Justifie d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en audit, y compris sur des projets financés par des bailleurs de fonds ;
- Fait preuve d'une expérience dans la gestion de subventions financées par des partenaires au développement (une expérience avec l'ADA constitue un atout) ;
- Est indépendant du CEREEC et de la mise en œuvre du projet.

### **13. INDÉPENDANCE ET ACCEPTATION PAR L'ADA**

L'avis d'audit doit être émis et dûment signé par le Consultant individuel. **L'ADA accepte les opinions d'audit émises par un consultant individuel dans le cadre de cet audit non statutaire**, sous réserve du respect des normes professionnelles applicables ainsi que des exigences en matière d'indépendance.